

La SOLO Leucatoise

Course habitables en solo de grade 5B

PORT LEUCATE

Samedi 11 mai 2019

AVIS DE COURSE

AUTORITE ORGANISATRICE

Cette régate est organisée par le Yacht Club de Port Leucate sous l'égide de la FFV.

Cette régate fait partie du Championnat Occitanie habitable Solo-Duo 2019

1) REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :

- les règles de course à la voile 2017/2020 (RCV)
- Le règlement de la classe Osiris Habitable
- les règles pour l'équipement des voiliers
- les prescriptions de FFV
- le présent avis de course
- les instructions de course et leur annexe

Pour la classe OSIRIS, le règlement du championnat Occitanie Habitable Solo-Duo 2019

L'épreuve sera courue à moins de 6 M d'un abri et tous les bateaux devront avoir à bord pendant les courses l'armement correspondant (division 240).

2) PUBLICITE

Les concurrents devront présenter si besoin la carte d'autorisation de port de publicité

3) ADMISSIBILITE

L'épreuve est ouverte aux bateaux habitables classes B, C, D, E, F, G, L, R1, R2 R3 et R4 du Handicap OSIRIS Les concurrents devront présenter, à la confirmation d'inscription, les licences F.V.V. de tout l'équipage.

Les licences devront porter la mention « compétition » ou bien pour les licences « adhésion » être accompagnées d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

Les concurrents devront fournir une photocopie de la carte d'identité du bateau

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

Il ne sera pas délivré de licence journalière au moment de l'inscription définitive. Des licences journalières pourront être délivrées sous réserve d'avoir été demandées 48h avant la date de la régate.

Les imprimés de demande de licence annuelle et journalière sont disponibles sur le site Internet www.ycpl.fr

4) INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement sont fixés à 20 € par bateau

Ils sont inclus dans le forfait annuel régates pour les licenciés du YCPL

L'inscription se fait en ligne en se connectant sur le site www.ycpl.fr

L'inscription définitive se fait au local du YCPL le matin de la régate

5) PROGRAMME

Samedi 11 mai

09h00 à 10h00 Inscription définitive
10h15 Briefing des équipages
11h00 Mise à disposition sur l'eau.
Courses à suivre

6) INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de courses et ses annexes seront affichées au local du Yacht Club. Elles sont téléchargeables sur le site www.ycpl.fr la semaine précédant la régate.

7) PARCOURS

Parcours côtiers

B) SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9) CLASSEMENTS

Le système de classement sera le système à minima (RCV 2017/2020)

Temps/Distance et CVL si vent moyen <18 nœuds Temps/Temps et CVL si vent moyen > 18 nœuds

10) PLACE AU PORT

Les participants extérieurs seront reçus en franchise de port : 7 jours avant et 7 jours après la régate

11) LIMITATION SORTIE D'EAU

Sans objet

12) COMMUNICATION RADIO

Sans objet

13) PRIX

A la discrétion des organisateurs

14) DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

E-Mail: president@ycpl.fr



0607 835 834